

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SATOLAS ET BONCE

N°2025-01-02

**OBJET : Décision du Maire 2025-01-02 : avenant lot 01-01 entreprise Paret- MARCHÉ « Maison médicale et médiathèque communale »
ANNULE ET REMPLACE Décision du Maire 2024-12-02**

DECISION DU MAIRE

Madame le Maire de SATOLAS ET BONCE (Isère)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-12-05 en date du 15 décembre 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire par laquelle le conseil municipal a autorisé Mme Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas une augmentation de 10 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre un avenant au marché – **MARCHÉ « Maison médicale et médiathèque communale »**

L'avenant concerne la pose d'une clôture sur mur voisin barreaudage Theia de marque Heras hauteur 1250mm. A cet effet, l'entreprise Paret a proposé un devis en date du 07/10/2024 pour un montant total de 21 275€ HT, soit 25 530€TTC, comprenant 3 solutions, dont seule la **solution n°2 a été retenue**.

Montant de l'avenant :

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 6 095€ HT**
- **Montant TTC : 7 314€ TTC**
-

Nouveau montant du marché public :

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT initial : 319 631,41 € HT**
- **Montant HT après avenant 1 : 325 726,41 € HT**
- **Montant TTC après avenant 1 : 390 871,69 € TTC**

Evolution du marché :

- **% d'écart introduit par l'avenant : 1,91 %**

La dépense résultant de cet avenant est inscrite au budget de la Commune.

Fait le 29 janvier 2025, à **SATOLAS ET BONCE**

Madame Christine SADIN
Maire

